

Compte – rendu CCAS – CA du mardi 22 janvier 2019

Présents : Didier Geslin, Claudette Palluaud, Jocelyne Marie, Brigitte Maindron, Michelle Gloux, Lucien Texier, Bernard Brunet, Christian Vignaud

Absente représentée: Anne Canaud par Claudette Palluaud

Absents excusés : Alain Bouvet, Anne Fréhel

Absentes : Sylvie Sauvignon, Catherine Fillon

Secrétaire de séance : Jocelyne Marie

Invité : Frédéric Gloria

Approbation du compte rendu du CA mardi 11 décembre 2018 : approuvé à l'unanimité

Projets de délibérations

• 2019- 01/01 : Convention de partenariat alimentaire

Monsieur le Président rappelle que l'Association Intercommunale d'Entraide (AIE), qui gérait l'aide alimentaire, ne bénéficie plus depuis le 1^{er} février 2019 du local qui était mis à sa disposition sur la commune de Saint-Xandre. Afin de maintenir un dispositif d'aide pour les Esnandais bénéficiaires un partenariat Peut se mettre en place directement avec la Banque Alimentaire, pour cela il convient de mettre en œuvre une convention de partenariat alimentaire

Article 1) engagements de la BA, article 2) engagements du partenaire, article 3) Engagements mutuels, article 4) durée de la convention, article 5) Annexes

Monsieur le Président fait un retour sur la réunion des maires des communes concernées qui s'est tenue le lundi 17 décembre 2018. Aucune solution pour pallier à l'absence d'un local pour l'AIE n'a ce jour-là été trouvée. Pour maintenir un niveau d'aide identique sur la commune nous pouvons fonctionner directement avec la Banque Alimentaire. Cela va nous contraindre à aller chercher les denrées à Périgny. La cotisation financière annuelle, d'un montant de 40€ plus une participation de solidarité de 1,20€ par bénéficiaire (Annexe 1 de la convention) sera beaucoup moins importante que celle de l'AIE.

Il faudra faire le point sur les besoins en équipement (glacières, pains de glace...) et le cas échéant procéder aux éventuels achats. Afin de cerner au mieux les modalités du retrait des denrées, qui interviendront les jeudis des semaines paires, Madame Jocelyne Marie, Messieurs Lucien Texier et Christian Vignaud se rendront à la Banque Alimentaire le vendredi 25 janvier 2019 à 9h30 afin de rencontrer le Président de l'association. Suite à cette rencontre et aux informations recueillies, les horaires des distributions seront décidés. L'association devrait également se déplacer sur la commune afin de s'assurer que les moyens mis en œuvre pour les distributions soient suffisants et conformes aux exigences et réglementations.

Le véhicule utilisé pour le transport des denrées sera le Citroën C3 de la commune. Il faudra prendre contact avec la compagnie d'assurance afin de vérifier que administrateurs bénévoles et l'activité soient bien couverts par les contrats. Monsieur Texier fait valoir le fait que sur de nombreuses autres communes, le retrait et transport des denrées sont assurés par des agents des collectivités et notamment par des policiers municipaux. Monsieur le Président répond que cette éventualité pourra être étudiée lorsque le recrutement, actuellement en cours, d'un nouveau policier sera réalisé.

Abstention	Contre	Pour
0	0	9

2019 – 02/01 : Besoins saisonniers ALSH pour l'année 2019

Vu l'activité de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Vu les besoins en personnel,

Vu l'article 3 de la loi du 25 janvier 1984.

Considérant les besoins et la continuité du service, il y a lieu de recruter des animateurs saisonniers pour la période des vacances scolaires de l'année 2019 rémunérés sur la base d'un indice brut correspondant au poste d'adjoint d'animation ou, le cas échéant, sur la base du Contrat d'Engagement Éducatif.

Abstention	Contre	Pour
0	0	9

Questions diverses

• Solidarité avec le département et commune de l'Aude suite aux intempéries du 15 octobre 2018

Comme évoqué lors des précédents Conseils d'Administrations, il convenait d'attendre afin de savoir si des besoins nouveaux ou non satisfaits apparaîtraient après les premiers dons et les interventions des assurances. Le CCAS prendra donc contact avec le Département et l'Association Départementale des Maires de France de l'Aude afin de connaître les communes identifiées comme ayant encore des besoins. Un retour, pour une prise de décision sur l'attribution d'un don financier, sera présenté lors du prochain CA.

• Décès

Monsieur le Président fait part du décès de Monsieur BD. Il précise que la commune venait de relancer une nouvelle procédure de péril imminent, auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour le logement. Cette procédure a donc été stoppée. Nous la reprendrons dès que nous aurons toutes les informations relatives à la succession. Un voisin ayant alerté la mairie sur la possibilité à ce que des engins explosifs soient stockés dans le logement, les services de déminages de la gendarmerie sont donc intervenus. Aucun engin n'a été trouvé.

• Comité de jumelage

Monsieur Bernard Brunet informe le Conseil d'Administration que dans le cadre des 35 ans de la création du jumelage avec la commune de Thorens Glière, une fresque va être réalisée en partenariat avec l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et l'association L'Art Évolution. Une réunion va être programmée avec l'ensemble des partenaires. Cette fresque sera installée sur la façade de l'ancien local « BLS ». Elle devra être retirée dès que débiteront les travaux de réhabilitation de ce bâtiment.

• Réunions

Monsieur Frédéric Gloria prévient que le Conseil d'Administration sera amené à se réunir au mois de mars pour les propositions budgétaires du CCAS et de l'ALSH puis au mois d'avril pour les votes des budgets.